

Stage de remise à niveau pour les élèves de CM1 et CM2

Le ministre de l'Education Nationale a décidé la mise en place de stages de remise à niveau pour les élèves de CM1 et CM2 qui présentent des lacunes importantes en français et en mathématiques. Ce dispositif prendra effet dès les vacances de printemps 2008. Il n'a fait l'objet d'aucune information ni d'aucune discussion que cela soit en direction des enseignants, des municipalités, des parents.

L'efficacité de « ces devoirs de vacances » qui concerneront des élèves déjà sollicités dans le cadre des 2 h libérées dans le cadre de la suppression du samedi matin nous scandalise. La difficulté scolaire est un problème trop sérieux pour qu'il devienne un enjeu politique. La difficulté scolaire est sortie du contexte social.

En diminuant la durée hebdomadaire (suppression du samedi matin), le ministre de l'Education Nationale « externalise » la difficulté scolaire hors temps scolaire. Du même coup, il culpabilise enfants, parents, enseignants.

Même si nous savons que les réponses face à cette difficulté sont encore à trouver, commençons par exiger des RASED complets et en nombre suffisant, de baisser les effectifs par classe, d'avoir des moyens et du temps pour le travail en équipe, d'avoir plus de maîtres que de classes afin de travailler avec des petits groupes... nous ne résoudrons pas la difficulté sociale mais nous pourrons donner à ces enfants les possibilités d'une réussite scolaire.

Le SNUipp alerte les collègues sur les risques et les dérives possibles que constitue la participation à l'organisation des activités d'enseignement hors temps scolaire.

Le SNUipp considère que les directrices et directeurs n'ont aucune responsabilité à prendre dans l'organisation des ces activités hors temps scolaire de plus basées sur le volontariat d'enseignants. Ce serait sinon, de quelque façon que cela soit, assurer une nouvelle charge de travail pour lesquelles les directrices et directeurs n'auront ni compensation en temps ni en rémunération.

Le SNUipp appelle les collègues de CM1 et CM2 à ne pas renseigner des bilans de compétences spécifiques pour les élèves concernés mais à mettre uniquement à disposition les résultats habituels des évaluations.

La section départementale du SNUipp 61